LE CONGRÈS SOCIALISTE A MONTROUGE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le débat sur la politique extérieure

En attendant, celui-ci poursuit l'examen de la situation intérieure.

M. ESPARBES, député de la Haute-Garonne, s'efforce d'abord de montrer que le parti socialiste aurait tort de s'abandonner au découragement et qu'il doit continuer à lutter par une propagande intensive dans le pays.

Puis M. CROGNIER, délégué de l'Aveyron, exprime le regret que le Congrès semble se désintéresser de la politique intérieure ; il demande que le parti socialiste fixe la conduite à suivre dans le groupe parlementaire dans l'éventualité d'une crise ministérielle qui lui paraît imminente.

L'orateur envisage le cas où le gouvernement demanderait la dissolution de la Chambre et affirme que le parti socialiste n'a pas à avoir peur de retourner devant le pays.

M. PARENTIN, de la Fédération de la Creuse, parle de la question des anciens combattants. Il attaque les dirigeants de l'Union fédérale, dont il dénonce les tendances profascistes.

Il esttime qu'il est difficile d'appartenir, à la fois, au parti socialiste et à une organisation dont l'activité est nettement antirépublicaine.

M ROUGERON (Allier) déclare qu'il ne suffit pas de voter des ordres du jour de sympathie aux victimes des sanctions qui ont suivi la grève du 30 novembre. Il faut exiger la réintégration des ouvriers et des employés congédiés.

Puis le Congrès adopte une motion de félicitations au parti socialiste polonais, qui a remporté une victoire significative aux récentes élections municipales.

M. DEPREUX, conseiller général de la Seine, reproche au parti socialiste de n'avoir pas mis aux postes de commande, alors qu'il était au pouvoir, des hommes suffisamment dévoués à sa cause.

« Il aurait fallu, dit-il, dés 1936, avoir des ambassadeurs qui, dans les différentes capitales européennes, auraient strictement suivi les ordres de Paris ».

M. EHRARD, de la Fédération du Haut-Rhin entretient le Congrès de la propagande allemande en Alsace et en Lorraine. Il voudrait que des mesures fussent prises pour y mettre un terme.

Après M. CHAZETTE (Creuse), qui s'inquiète de la rupture du Front Populaire du fait de la défection des radicaux et demande au Congrès de donner aux militants des directives au sujet de l'action à mener sur le plan local, M. LAFONT (Meurthe-et-Moselle) se prononce contre toute tentative d'élargissement de la majorité de Rassemblement Populaire. Il réclame la lutte contre le capitalisme, les trusts et le Sénat.

Mlle GOUNOD, institutrice dans le Finistère, parle de la nécessité de défendre l'Ecole laïque qui, selon elle, est particulièrement menacée en Bretagne. Elle s'élève contre le noyautage de l'enseignement public par les « Davidées ».

La séance est renvoyée à 17 heures

Après deux courtes interventions portant l'une sur les revendications des Cheminots, l'autre sur la necessité de faire appel aux techniciens du Parti pour l'élaboration de son programme, le debat sur la politique intérieure est clos.

Le Congrès adopte une proposition tendant à instituer au sein du Parti une commission de défense de la laïcité.

La séance est levée à 12 h. 10.

Le président annonce que la Commission des résolutions espère être en mesure de rapporter devant le Congrès, en fin d'après-midi. En conséquence, la deuxième séance de la journée ne s'ouvrira qu'à 17 heures.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A 17 h. 25, en ouvrant la séance du Congrès S.F.I.O., M. SÉVERAC annonce que les travaux de la Commission des résolutions ne sont pas encore achevés et que ses délibérations sur la politique extérieure devant se prolonger encore pendant une heure ou deux, il propose de renvoyer la séance à demain matin.

La Commission des résolutions a d'ailleurs été saisie d'un certain nombre de projets de motion concernant la politique intérieure et en commencera l'examen dès ce soir.

Cependant, des protestations se font entendre contre ce renvol de la séance. Plusieurs orateurs s'y opposent avec véhémence. La salle devient quelque peu houleuse.

M. Charles PIVERT demande au contraire que le Congrès ajourne le débat jusqu'à ce que la Commission ait terminé ses travaux.

Mme Germaine DEFROND propose que le Congrès se réunisse ce soir, à 21 heures.

M. Albert SÉROL, président du groupe socialiste de la Chambre, appule la demande de M. Severac, faite au nom de la Commission des résolutions.

M. Marx Dormoy propose au Congrès de se renvoyer à ce matin

M. Marx DORMOY, qui pénètre à ce moment en séance, demande la parole. Il declare que le Congrès a peut-être eu tort de voter hier la proposition du Loir-et-Cher, mais puisqu'il l'a fait, il ne peut pas se déjuger.

« Un Congrès socialiste ne doit pas ressembler à un Congrès radical, dit-il. Il faut laisser à la Commission des résolutions le temps d'aboutir. Un travail sérieux a déjà été accompli. »

Les amis de M. Dormoy ont élaboré un texte : il faut laisser aux membres de la Commission le temps de l'examiner. C'est pourquoi l'ancien ministre de l'Intérieur propose au Congrès de se renvoyer à demain, 9 heures.

M. Léon Blum appuie cette proposition

M. Léon Blum arrive à son tour et monte à la tribune. Il appuie la proposition de M. Dormoy. Certes, l'impatience du Congrès est compréhensible, mais il ne faut pas oublier que la Commission des résolutions remplit en ce moment son « devoir statutaire ». Qu'elle aboutisse ou n'aboutisse pas à un texte de conciliation, elle devait entreprendre le travail d'élucidation auquel elle s'est attelée et qu'elle n'a pas encore mené à son terme. En fixant un délai de rigueur, le Congrès veut-il compromettre les chances d'une conciliation des points de vue ?

M. ZYROMSKI succède à la tribune à M. Blum. Il comprend les protestations des délégués, d'autant mieux qu'il eût voulu que le débat eût lieu au Congrès et non à la Commission, mais Dieu lui-même, comme l'a déjà rappelé M. Léon Blum, ne peut pas revenir sur le passé.

« En mon âme et conscience, ajoute M. Zyromski, je ne puis pas affirmer que la Commission sera en mesure de « rapporter » à 9 heures ou 9 heures et demie. Si vous voulez une séance cette nuit, dites-le, mais ne nous imposez pas neuf heures du soir — peut-être minuit ou une heure... » (Bruit prolongé.)

Les congressistes demeurent cependant divisés et manifestent leur impatience.

Le Congrès s'ajourne

M. Léon BLUM reprend la parole. L'ancien président du Conseil n'est pas partisan de la séance de nuit, d'autant plus qu'il est actuellement impossible de fixer une heure précise.

« Une séance de nuit, dit-il, ne fera pas gagner de temps au Congrès. Si elle était décidée, le débat s'engagerait dans une précipitation préjudiciable à sa bonne marche. »

Par la voix de M. SEVERAC, le secrétariat s'associe à la demande de M. Léon Blum.

M. Maurice THIOLAS, député de la Haute-Loire, demande au Congrès de consentir un dernier sacrifice qui permettra peut-être aux efforts de synthèse d'aboutir.

On passe au vote. Le président de séance met aux voix la date la plus éloignée (demain matin 9 heures). C'est cette date qui l'emporte.

La séance est levée à 18 h. 10 et le Congrès s'ajourne à demain matin.

9000

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES RÉSOLUTIONS

Sur la politique extérieure

La commission des résolutions, nommée hier par le congrès socialiste, a délibéré toute la journée sans aboutir à un rapprochement sensible des tendances.

Les partisans de la motion Blum et ceux de la motion Paul Faure sont restés trés fermes sur ce qui constitue l'essentiel de leurs positions respectives.

La pierre d'achoppement a été, comme hier, la question des pactes conclus entre la France et certaines puissances étrangères.

Les amis de M. Paul Faure ne voudraient pas que le déclenchement des obligations résultant des pactes eut un caractère d'automatisme et ils vont jusqu'à envisager la révision de certains traités. D'autre part, ils voudraient subordonner une éventuelle intervention armée de la France à un accord total, sur le point particulier, avec l'Angleterre.

Les cosignataires de la motion Léon Blum et en particulier MM. Zyromski et Louis Lévy estiment, au contraire, que les devoirs que les pactes imposent à la France doivent être exactement observés dans toutes les circonstances et qu'il faut savoir « accepter le risque ».

Mais les efforts tentés au sein de la commission des résolutions du congrès socialiste pour aboutir à un rapprochement des thèses ont définitivement échoué.

Comme on le prévoyait depuis hier soir, deux motions seront présentées demain au congrès.

Un vote qui est intervenu vers 19 h. à la commission des résolutions a fixé en effet les positions respectives des tendances. La motion Blum-Zyromski-Lebas a recueilli 18 voix (les 15 voix Blum plus 3 voix du Nord), la motion Paul Faure a obtenu 12 voix (les 9 voix des délégués de la tendance P. Faure, les 2 voix de la tendance pacifiste Delxonne et une voix du Nord). Il y a eu tois abstentions (MM. Maurice Thiolas, Albert Rivière et un evoix du Nord).

La politique intérieure

Paris, 25. — La commission de résolution du congrès socialiste a terminé ses travaux vers 20 heures.

En ce qui concerne les questions de politique intérieure, il y aura, demain, comme pour les problèmes de politique étrangère, deux textes en présence : l'un inspiré par M. Léon Blum et l'autre par M. Paul Faure.

En ce qui concerne les décrets-lois et l'opposition au gouvernement Daladier, il n'y a pas de désaccord entre les deux tendances. Les divergences de vues portent essentiellement sur la formule « unité française autour du Rassemblement populaire », cette formule, incluse dans la motion Léon Blum n'est pas acceptée par M. Paul Faure et ses amis.

Une rectification de vote

En ce qui concerne le vote sur les motions de politique étrangère, une rectification a modifié les chiffres proclamés : M. Bernard Chauchoy (Pas-de-Calais), qui avait voté pour la motion Paul Faure a décidé, après en avoir conféré avec le secrétaire de sa Fédération, de s'abstenir.

Les chiffres définitifs du scrutin sont donc les suivants : motion Léon Blum, 18 voix ; Paul Faure, 11 voix, abstentions 4.

Certains délégués annonçaient à l'issue du scrutin que M. Paul Faure mis en minorité sur la politique étrangère, pourrait être amené à résigner ses fonctions de secrétaire général du parti.

PRÈS DE SAINT-ÉTIENNE

DEUX OUVRIERS FONT UNE CHUTE de 600 mètres dans un puits de mine

Saint-Étienne, 25. — Un grave accident vient de se produire au puits Saint-Dominique de la Société Anonyme des Houillères de Montrambert et Beraudière, causant la mort de deux ouvriers : MM. Joseph Marcon et Joubert, ce dernier, père de deux enfants.

Ces deux mineurs qui effectuaient des reparations au long tube dans lequel circulent les accessoires transportant les mineurs et le matériel se trouvaient sur un plafond arrêté à 29 mètres au-dessous de l'orifice du puits, lorsque, tout à coup, le mécanicien sentit un choc violent ébranler le cadre. Les deux mineurs venaient de faire une chute de 600 mètres dans l'eau noire du puisard.

Comment l'accident s'est-il produit ? Le plafond a-t-il basculé ? Le câble s'est-il rompu sous l'action du gel ? C'est ce que l'enquête va essayer de déterminer. A l'heure actuelle, on n'a pas encore retrouvé les deux cadavres.

PLUSIEURS PERSONNES INTOXIQUÉES A AUXERRE PAR LA RUPTURE D'UNE CANALISATION DE GAZ

Auxerre, 24. — Une rupture de canalisation de gaz, provoquée par le froid, s'est produite à Sens, rue Thénard. Le gaz s'étant infiltré dans les caves et les appartements des maisons voisines, plusieurs personnes, dont une religieuse, ont été gravement intoxiquées.

POUR LA PAIX

« Les idées nobles et les forces spirituelles triomphent toujours finalement »...

...a déclaré M. Cordell Hull dans le discours qu'il a prononcé à la Conférence panaméricaine de Lima

Lima, 25. — La dernière séance plénière de la Conférence panaméricaine s'est ouverte à 19 h. 40 (heure locale), avec une grande solennité. Il a été décidé que la prochaine conférence se tiendrait à Bogota.

La déclaration de solidarité a été ensuite approuvée par acclamations, au milieu des applaudissements prolongés de tous les assistants.

DÉCLARATION DE SOLIDARITÉ

La déclaration de solidarité débute par l'affirmation du principe « américain » de la forme de gouvernement des Républiques de ce continent et proclame la nécessité de maintenir les principes sains régissant les relations internationales, maintien particulièrement important en ce moment où tout pays se trouve intéressé à la conservation de l'ordre international sous l'égide de la loi, de la paix, de la justice et du bien-être social et économique de l'humanité.

« L'usage de la force ne peut jamais être permis, dans le domaine international... »

La déclaration décide de proclamer les recommandations suivantes comme indispensables pour atteindre les objectifs définis plus haut :

1° Est inadmissible toute intervention d'un pays dans les affaires intérieures d'un autre pays quel qu'il soit ;

2° Tous les différends d'ordre international doivent être résolus par des moyens pacifiques.

3° L'usage de la force ne peut jamais être permis dans le domaine international.

4° Les relations entre Etats doivent obéir à ces principes.

5° Le respect et la fidèle observance des obligations contractées au point de vue international constituent la base indispensable de la bonne marche des relations internationales et ces obligations ne peuvent être modifiées que par l'accord des parties.

6° La collaboration pacifique entre les représentants des différents Etats doit déterminer un échange spirituel entre leurs peuples respectifs, afin de permettre une compréhension mutuelle des problèmes pouvant se poser et faciliter la solution pacifique des controverses internationales ;

7° La reconstruction économique contribue au bien-être de chaque peuple et à celui de tous ensemble : elle facilite la paix entre tous ;

8° La coopération internationale est la condition nécessaire au maintien des principes énoncés plus haut.

L'ALLOCUTION DE M. CORDELL HULL

Après la signature de la résolution dite de solidarité continentale, M. Cordell Hull, dans une allocution, a rappelé brièvement l'histoire du continent américain et a notamment déclaré :

« Notre conférence a démontré notre détermination inébranlable de respecter l'intégrité des individus et des États, de faire honneur à la parole donnée et d'amener des changements par des procédés ordonnés de consultation, dans un esprit de tolérance mutuelle. Le maintien de la paix sur le continent américain et à travers le monde est un sujet d'intérêt absorbent pour n'importe quelle conférence panaméricaine.

» Les délibérations et les déclarations de cette conférence prouvent que l'influence des peuples américains se place du côté de la paix internationale, de la justice et de l'équité dans la lutte internationale, et que nos nations se prononcent pour des mesures ayant pour objectifs, le bien-être des peuples et non l'intérêt des groupes politiques qui les dominent.

» S'il existait quelqu'un qui ne comprit pas les résultats de cette conférence, permettez-moi de lui demander d'ouvrir les yeux et d'observer le chaos des conflits et la pauvreté affligeante de tant de pays qui menacent d'étendre leur influence néfaste au continent américain, d'observer, par contre, la solidarité, l'unité et les objectifs pacifiques proclamés par notre conférence.

» L'histoire ne s'arrête jamais. Déjà, notre tâche future est trop évidente. Nous devons rechercher encore une liberté complète de vie économique afin que les hommes et les nations puissent échanger librement les produits de leurs industries et atteindre un bien-être économique plus complet ».

« Un système d'ordre basé sur un droit international doit être établi »

« Nous avons encore besoin d'un monde où l'on reconnaîtra universellement un système d'ordre basé sur un droit international si bien respecté que la force ne sera plus utile ; de même que la force n'est plus nécessaire pour maintenir la souveraineté des nations amies representées à notre conférence.

» Nous avons encore besoin d'une croisade morale pour libérer les âmes des plus humbles de nos citoyens, afin que les millions d'hommes qui vivent sur notre continent, puissent trouver une plus grande possibilité de servir leur pays, leurs compatriotes et leur dieu. Certains croient que le monde est fondé sur la force. Sur notre continent, nous pouvons démentir cette idée. L'histoire démontre que les idées nobles et les forces spirituelles triomphent toujours finalement.

» Ce soir, surtout nous pouvons dire celà, car il y a prés de deux mille ans naissait le fils de Dieu, qui refusa la force et l'Empire et proclama une grandiose leçon d'amour universel. Sans employer la force, son empire vit aujourd'hui, après 19 siècles. C'est l'empire de la paix que nous tous, ici, nous espérons pouvoir, dans une humble mesure et par sa grâce, offrir au Continent Américain ».

Un message de Noël du Cardinal Verdier a été radiodiffusé

Le cardinal archevêque de Paris fait le vœu que Noël nous ramène la Paix que nous désirons tous

Paris, 25. — A l'occasion de la fête de Noël, le cardinal archevêque de Paris a adressé aujourd'hui aux fidèles un message radiodiffusé.

« L'archevêque de Paris, a-t-il dit, vous offre ses vœux et c'est encore la paix qu'il vous souhaite. Hélas, elle n'est pas encore à demeure sur cette terre ! Tout près de nous et dans l'Extrême-Orient, le sang humain coule toujours. Cependant, ce Noël nous apporte, nous semble-t-il, des espérances et il ne tient qu'à nous de les consolider.

» Au cours de l'année qui s'achève, nous avons vécu des heures de cruelle angoisse. La guerre était à nos portes. Le ciel d'une part et de l'autre l'active collaboration de la France et d'une grande nation alliée, l'ont éloignée. L'union de la France et de l'Angleterre est plus étroite que jamais. C'est notre première espérance.

» De plus, on l'a dit et redit, le danger naît d'une très large part, de nos divisions intertines. L'heure de nos divisions a toujours été pour d'autres l'heure de l'audace.

» Or, devant le gouffre qui s'ouvrait sous ses pas, la France semble s'être ressaisie. Une fois encore, en grand nombre, ses enfants sacrifient leurs intérêts partisans au salut du pays. L'union se fait. La confiance renaît. Oui, nous voulons croire que l'heure du redressement national a sonné. A nous tous, maintenant de favoriser cette heureuse évolution que tous nos amis attendent, de réaliser cette union des volontés et des cœurs qui, en tout temps, a donné à la France sa grandeur et, au besoin, la victoire.

» Si, dans son régime de liberté consentie, notre pays oprère et garde cette union et, par elle, sauvegarde sa force, quel magnifique service il aura rendu à notre civilisation !

» Mais n'oublions pas cette union exige aussi des sacrifices, sacrifices de nos opinions, de nos préférences d'ordre politique ou social, sacrifices de nos ressources personnelles, s'il le faut.

» Non loin de nous, sous des régimes si différents, d'autres subissent des sacrifices plus durs que les nôtres et qui n'ont pas le privilège et la beauté des sacrifices volontaires.

» Souvenons-nous que l'enjeu de cette nouvelle croisade est la liberté, cette liberté qui nous est si chère et qui reste le véritable honneur de l'homme, la condition de son mérite et, en définitive, la meilleure garantie de son bonheur ».

Le cardinal Verdier conclut par le vœu que Noël nous ramène « la Paix que nous désirons tous ».

EN ALLEMAGNE

Une nouvelle aggravation du contrôle des devises

L'exportation délibérée de capitaux par des moyens ne contrevenant pas directement aux lois sera considérée comme une infraction

Berlin, 25. — Le Bulletin des Lois du Reich publie une ordonnance contenant une nouvelle réglementation du contrôle des devises l'aggravant encore.

On y voit apparaître pour la première fois le principe suivant :

L'exportation délibérée de capitaux est considérée comme une infraction aux prescriptions sur les devises, même si cette exportation est réalisée par des moyens qui ne contreviennent pas directement aux prohibitions et aux limitations édictées par la législaton sur les devises.

Les milieux compétents déclarent que la nouvelle ordonnance a pour objet de fournir une arme efficace contre ceux qui tournent la loi mais tend également à ne pas entraver le trafic honnête par de nouvelles restrictions.

L'emploi de la marge mensuelle de 10 marks est limité par la nouvelle ordonnance à un nombre restreint de cas. Cette marge ne pourra notamment pas être affectée à l'emploi de secours à des personnes résidant à l'étranger.

Toutes ces dispositions ainsi que la loi du 12 décembre 1938 sur le contrôle des devises entrent en vigueur le 1er janvier 1939.

A MARSEILLE, UN MATELOT QUI AVAIT BLESSÉ UN MARIN, EST ARRÊTÉ A BORD D'UN NAVIRE

Marseille, 25. — A l'arrivée du vapeur anglais « Baron Tweedmouth », cargo allant de Sète à Odessa, M. Mezy, commissaire spécial, a procédé à l'arrestation d'un marin du bord, Olad Ali, 26 ans. Celui-ci, au cours d'une rixe, avait blessé, à coups de couteau, un autre matelot, Ali Mohamed, 29 ans.

Cette opération de police a été effectuée en présence du consul britannique à Marseille.

L'auteur des coups de couteau a été écroué. Le blessé dont l'état n'est pas très grave a été conduit dans une clinique du port.

Mgr SKRBENSKY, LE CARDINAL LE PLUS ANCIEN DU MONDE VIENT DE MOURIR A PRAGUE

Prague, 25. — Le cardinal Léo Skrbensky, ancien archevêque de Prague, vient de mourir à l'âge de 76 ans.

Mgr Skrbensky était le cardinal le plus ancien du monde. Il avait été nommé archevêque de Prague en 1899, à l'âge de 37 ans, comme successeur du cardinal Schoenborn.

Le pape Léon XIII l'avait fait cardinal à l'âge de 38 ans. En 1916, il avait été nommé archevêque d'Olmutz.

Il s'était retiré de la vie publique en 1921, à la suite d'un grave accident d'automobile.

UN CORPS SANS TÊTE RETIRÉ DE LA SEINE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Deux sapeurs amenaient un peu plus tard sur la berge un énorme paquet enveloppé dans une toile d'emballage et fortement serré par des fils de fer. Ils l'ouvrirent et aperçurent un spectacle effroyable : Un corps en état de putréfaction avancée, sans tête, celle-ci ayant été nettement sectionnée au ras des épaules.

Vers midi, le gardien Savy allait faire part de sa macabre découverte au commissariat Bel Air.

L'enquête de la police commençait aussitôt et était poursuivie tout l'après-midi par M. Roches, chef de la brigade spéciale de la Police Judiciaire, qu'accompagnaient les spécialistes de l'identité. Le crime est patent.

Comme dans toutes ces sortes d'affaires criminelles, celle-ci surtout s'annonce difficile à débrouiller.

Déjà, les enquêteurs éprouvent une première difficulté à identifier le sexe de la victime Homme ou femme ? La petitesse du corps et des pieds permettrait de pencher vers cette dernière hypothèse mais seule l'autopsie qui sera pratiquée, demain, à l'Institut médico-légal donnera une indication certaine.

En attendant, les inspecteurs de la police judiciaire ouvrent leur volumineux dossier des disparitions survenues dans la région parisienne au cours de ces derniers mois. Arriveront-ils jamais à identifier la victime sans tête du Pont de Bercy ?

L'ARRESTATION D'UN MALFAITEUR permet de retrouver une châtelaine bretonne disparue

Il avait réussi à la faire venir dans une villa de Saint-Laurent-du-Var où il vivait à ses dépens depuis un an

Nice, 25. — La 18e Brigade Mobile a arrêté la nuit dernière à Nice, Jean Charpentier, 38 ans, né à Lunéville, ancien garagiste, à Nancy.

En mai 1937, Charpentier avait été condamné à Bruxelles par défaut à 3 ans de prison pour abus de confiance. Le 5 juin 1938, la Cour d'Assises de Meurthe-et-Moselle le condamnait par contumace à 20 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour pour une banqueroute frauduleuse. Charpentier a avoué que, depuis un an, il vivait aux dépens d'une septuagénaire, Mme Le Mesnager du But, propriétaire du Château de Kerleon, en Bretagne.

Il avait réussi à la faire venir dans une villa de Saint-Laurent du Var, près de Nice, alors que cette femme, qui était recherchée partout, était introuvable depuis un an. On avait même cru a une séquestration ou à un assassinat. Mais la châtelaine de Kerleon, qui, malgré ses 74 ans, est encore très alerte, a reçu hier les journalistes qui avaient découvert sa retraite et affirmé qu'elle vivait libre et sans contrainte.

Or, dans la journée, des gendarmes se sont présentés à la villa de Saint-Laurent du Var où ils n'ont pas été reçus. Après enquête, ils ont appris que le prétendu propriétaire de la villa avait pris la fuite à leur arrivée. La brigade mobile a été alertée. M. Mathieu, commissaire divisionnaire a fait une perquisition en règle dans la villa.

Le prétendu propriétaire, qui n'était autre que le repris de justice Jean Charpentier, avait laissé sur son lit divers portefeuilles et papiers montrant qu'il disposait de nombreux états civils, et notamment de celui de Lucien Jean. Sous ce nom, il faisait, paraît-il, courir cinq chevaux.

Jean Charpentier, alias Lucien Jean a été arrêté au cours de la nuit dans les environs de l'Hippodrome du Var. Il a reconnu spontanément qu'il profitait depuis un an de l'âge et de la crédulité de Mme Le Mesnager du But et que, sans qu'elle s'en doutât, il abusait de sa confiance et s'emparait de ses économies. C'est ainsi que l'on croit que Charpentier est parvenu à s'emparer du montant de la vente d'un immeuble que Mme Le Mesnager du But a vendu récemment à Maisons-Laffitte.

MORT DE L'ÉCRIVAIN KAREL CAPEK

Prague, 25. — L'écrivain Karel Capek est mort, ce soir, à Prague, à l'âge de 48 ans.

M. Karel Capek était surtout connu à l'étranger par des œuvres dramatiques qui remportèrent un vif succès notamment sur les scènes parisiennes.

M. Capek avait joué un rôle dans la vie publique comme un des intimes du Président Thomas Garrigue Masaryk. Il avait recueilli, en trois volumes dont une traduction en français a paru, ses entretiens avec le « Président Libérateur ».

La vie de l'écrivain

Prague, 25. — L'écrivain tchèque Karel Kapek était né le 9 janvier 1890 à Male Svatonovice, en Bohême.

Il avait fait ses études à Koeniggraetz, Brno, Prague, Berlin et Paris et était docteur en philosophie.

Après avoir fait, dans le journalisme, une carrière brillante, Karel Capek, en collaboration avec son frère Joseph, contribua à répandre en Tchécoslovaquie les nouvelles tendances de l'art français.

C'est ainsi qu'il publia, pendant la guerre, « la poésie française moderne », anthologie de 52 poètes lyriques français contemporains.

Romancier, Karel Capek publia des romans à tendances philosophiques.

Mais c'est surtout pour son théâtre que Capek était célèbre. Parmi ses nombreuses pièces, la plus connue à l'étranger est « R. U. R. » (Rossum Universal Robots), âpre satire de la puissance d'invention technique des hommes, poussée jusqu'à l'absurde par la création d'hommes machines artificiels.

Dernièrement encore, une compagnie parisienne avait monté une de ses pièces, « L'époque où nous vivons ».

LES RELATIONS ÉCONOMIQUES franco-allemandes

La revue « Deutscher Volkwirt » publie un article de M. Gentin, ministre du Commerce

Berlin, 25. — La revue « Deutscher Volkwirt » publie, dans son numéro de fin d'année, une série d'articles de personnalités allemandes et étrangères sur des problèmes économiques généraux.

Le ministre du Commerce français, M. Gentin, consacre notamment un article aux relations économiques franco-allemandes. Après avoir brièvement exposé les grandes lignes de la politique économique française, le ministre rappelle l'accord commercial franco-allemand du 10 juillet 1937, basé avant tout sur le retour à une forme très souple de règlement en matière de paiement.

« Au début, déclare le ministre, l'afflux des devises françaises à la Reichsbank atteignait 24 millions de marks par mois et les exportations mensuelles de la France vers l'Allemagne s'élevaient à environ 15 millions de marks. Ces chiffres, ajoute M. Gentin, sont réduits actuellement de plus de moitié. Les prix allemands, si l'on considère le cours réel du mark, sont trop élevés pour que le Reich puisse utiliser pleinement les contingents qui lui sont ouverts par la France. Il en résulte que les exportations françaises vers l'Allemagne, qui dépendent étroitement des importations allemandes en France, se sont automatiquement abaissées. Ces difficultés ne sont d'ailleurs pas particulières aux relations franco-allemandes. Elles se produisent chaque fois qu'il s'agit d'établir un volume d'échanges important entre un pays à monnaie libre et un pays à monnaie contrôlée.

» Je désire, pour ma part, poursuit le ministre français, que le fossé ne se creuse pas davantage encore entre les deux systèmes, mais qu'au contraire la petite passerelle actuellement jetée entre eux devienne un pont solide sur lequel pourront circuler non seulement les capitaux et les touristes.

» Cette question a d'ailleurs été l'objet récemment d'entretiens entre M. von Ribbentrop et M. Bonnet. Des questionnaires ont été établis par les services compétents des deux pays et sont actuellement examinés à Paris et à Berlin.

» J'espère que, d'ici le 15 janvier, les questions posées auront reçu des réponses qui permettront à nos deux nations d'établir des relations économiques normales, ce qui serait le meilleur moyen assurément de calmer les craintes d'une Europe trop inquiète ».

MORT DE LA 3me VICTIME DU DRAME DE LA RUE PARADIS A MARSEILLE

Marseille, 25. — La troisième victime du drame de la rue Paradis, M. Xavier Del Innocenti, est décédée, à l'hôpital de la Conception, sans avoir pu expliquer dans le détail les circonstances de l'agression dont il fut victime.

On sait que son père, Jean Del Innocenti, lui tailladа la gorge, trancha la tête de sa femme et se suicida ensuite.

UN ESPION ALLEMAND ARRÊTÉ EN AMÉRIQUE, REMIS EN LIBERTÉ SOUS CAUTION FOURNIE PAR SES COMPATRIOTES

Cristobal, 25. — Grâce à une caution de 5.000 dollars rassemblés par les membres de la colonie allemande de la zone du canal de Panama, l'Allemand Gilbert Gross, incarcéré pour espionnage la semaine dernière, a pu passer Noël en liberté. Son complice, Schackow, obligé de rester en prison, a reçu de nombreux cadeaux d'Allemagne et de la colonie allemande.

UN AVION S'ÉGARE EN MÉDITERRANÉE

Toulon, 25. — Un avion de transport anglais, venant du Caire et se rendant à Marignane, s'est égaré en Méditerranée. L'appareil dont deux moteurs sont d'ailleurs endommagés a pu se poser, sur la mer, non loin de la base aéronautique de St-Mandrier.

On ne déplore aucun accident de personne.

PONTS ET CHAUSSÉES

De « l'Officiel ». — Par arrêté du 23 janvier 1938, M. Duval, ingénieur ordinaire de 2e classe, des Ponts et Chaussées à Cambrai, a été chargé, à dater du 1er janvier 1939, à la résidence de Valenciennes, des services ci-après désignés en remplacement de M. Muffang, appelé à une autre destination, savoir : 1. Arrondissement de Valenciennes du service ordinaire des Ponts et Chaussées du département du Nord ; 2. Arrondissement du service d'études du canal de l'Escaut à la Meuse ; 3. Arrondissement de Valenciennes du service des voies navigables dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

M. Duval sera attaché, en outre, au service hydrométrique et d'annonce des crues de la partie française des bassins de l'Escaut et de l'Yser.

SAPEURS-POMPIERS COMMUNAUX

De « l'Officiel ». — Ont ete nommés aux grades ci-après, dans le corps des sapeurspompiers communaux : MM Colart, lieutenant à Haubourdin ; Rotte Jules, souslieutenant, à Trith-St-Léger; Duval Oscar, sous-lieutenant, à Liettres (Pas-de-Calais).

SPORTIFS, LISEZ LE SAMEDI

les sports du Nord

le plus fort tirage des régionaux sportifs — Le numéro : 40 cent.

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

ECHOS et CARNET

CALENDRIER — Lundi 26 décembre 1938. — Soleil : lever 7 h. 45 ; coucher 17 h. 57. — Lune : lever 9 h. 56 ; coucher 21 h 1'.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 25 décembre à 9 h. 30 — Baromètre 771 mm. 9 ; hausse depuis la veille à 15 h. : 7 mm. — Thermomètre ; fronde —7,5 ; minima —8,2 ; maxima la veille —4,8. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 15 h. : nulle. — Direction du vent : nord-est, force : assez fort. —Pas vent : nord-est, force assez fort. — Etat du ciel : pur, pas de nuages. — Temps probable pour aujourd'hui : froid, beau temps.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Nuages abondants, assez belles éclaircies locales ; ciel couvert et brumeux le 26 au matin, se dégageant lentement ensuite ; vent de Nord à Nord-Est, faible, sauf sur le littoral de la Menche où il sera de Nord-Est, assez fort. Le minimum de température sera en baisse de 3 à 5 degrés par rapport à la veille.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

GÉOGRAPHIE PARISIENNE

Quel est, à Paris, l'endroit, aussi vaste que fréquenté, où, sauf le dimanche, il entre toujours plus de monde qu'il n'en sort ?

Vous trouverez la réponse plus loin

A QUILLEBEUF-SUR-SEINE, UN CHASSEUR BLESSE MORTELLEMENT UN ENFANT

Rouen, 25. — A Quillebeuf-sur-Seine, le jeune Riou, agé de 13 ans, se trouvait dans un jardin bordant la Seine, un peu plus loin, trois hommes revenaient de la chasse quand, l'un d'eux, dans la brume pris le jeune Riou pour un gibier et tira dans sa direction. Atteint en plein visage l'enfant devait succomber peu après.

Le chasseur, s'étant aperçu de sa méprise, s'enfuit au lieu de lui porter secours.

Les gendarmes ont identifié l'auteur de l'accident. Il s'agit du nommé Jean Eudes, âgé de 32 ans, demeurant à Quillebeuf.

UN AGRICULTEUR MORTELLEMENT BLESSÉ PAR UN ENFANT

Draguignan, 25. — M. Terras, âgé de 39 ans, agriculteur à Masaugues, a été mortellement blessé par un enfant de 14 ans qui maniait une arme a feu ignorant qu'elle fut chargée.

REMANIEMENT MINISTÉRIEL EN IRAK

Bagdad, 25. — M. Gemil El Madfai, Président du Conseil des Ministres de l'Irak a remis, ce matin, au Roi Ghazi, la démission collective du Cabinet.

Nouri Pacha Saïd a reçu du Souverain la mission de former le nouveau Gouvernement. Les personnalités suivantes feront partie de la nouvelle formation gouvernementale : M. Rustam Haidar, ancien chef du Cabinet du Roi ; Fayçal, ancien ministre ; Taha Pacha Hachimi, ancien chef d'État-major général, frère de Yassin Pacha Hachimi ; M. Omar Nazim, ancien Moutessarif, Gouverneur de province, actuel directeur général des Revenus ; M. Mahmoud Jubhi, ancien maire de Bagdad ; M. Saleh Dhaber, ancien ministre, actuel Directeur général des Douanes.

Nouri Pacha présentera cet après-midi au Roi les nouveaux ministres.

LA TOURNÉE DE L'ŒUVRE DE L'ARBRE DE NOEL A LILLE

Nous avons accompli, hier, avec le Comité de l'Œuvre de l'arbre de Noël de Lille, l'admirable et pénible tournée des établissements où vivent des enfants infirmes, malades ou orphelins.

Quelle leçon d'humanité, de pitié, d'amour, cela comporte : il faut avoir passé dans ces dortoirs, dans ces salles communes où la misère côtoie le devouement, pour s'en rendre compte. Imagine-t-on rien de plus révoltant qu'un tout petit enfant, qu'un être encore inconscient qui souffre ? Ici, c'est un bébé de quelques mois douloureusement minuscule, maigre et difforme, sur qui pèse une hérédité atroce ; là c'est une fillette de trois ans qui ne rit pas, qui ne rit jamais et qu'une anomalie congénitale cloue sur un lit pour des années, pour toujours peut-être ; ce sont ces aveugles, ces sourdes-muettes de quinze ans, de dix ans, de cinq ans, qui n'ont jamais vu et ne verront jamais, qui n'ont jamais entendu et n'entendront jamais, qui vivent et viront irrémédiablement en marge ; ce sont ces petits visages rongés par des plaies horribles jusqu'à repugner ; c'est cette chambrée d'idiotes qui, à quarante ans, à soixante ans, jouent à la poupée, tiennent des propos à peine intelligibles.

Oserons-nous dire, ce qui serait abominable en d'autres circonstances, que, parmi cette enfance misérable, les orphelins, les abandonnés, ceux de l'assistance publique et d'autres œuvres, nous sont apparus comme des privilégiés ? Au moins ceux-là ont-ils une chance. Peut-être sortiront-ils de la fosse commune morale où sont enterrés vivants les isolés ; peut-être parviendront-ils au bonheur.

Un groupe d'hommes, — des hommes comme vous et nous, — se réunissent chaque année, le jour de Noël, après avoir sollicité, fait démarche sur démarche et réuni enfin une pleine voiture de jouets et de friandises. Une pleine voiture de joie pour les petits enfants qui souffrent trop. Une fois encore, ils parcourent la ville et portent cette joie d'orphelinat en hôpital, de dispensaire en asile.

Hier matin, sous la conduite de M. Bloch, leur président, les membres du Comité de l'Œuvre de l'arbre de Noël de Lille se sont assemblés de bonne heure. Ils ont formé, avec une grosse camionnette et cinq automobile, une caravane qui s'est rendue successivement au Bon Pasteur, rue Pharaon-de-Winter, chez les petites aveugles et sourdes-muettes, rue du Magasin, au dispensaire Louise de Marillac et à l'orphelinat Stappaert, rue de la Barre, à l'assistance publique, rue d'Esquermes, où les reçut M. Plée, inspecteur départemental, à l'asile des Cinq Plaies et à l'hôpital Saint-Antoine, boulevard Victor-Hugo, à l'orphelinat de filles de la rue Gantois, à l'hôpital Saint-Sauveur et au dispensaire Saint-Gabriel, à Saint-Maurice.

Puisse l'évocation de ces visites rappeler au plus grand nombre que des enfants vivent sans joie ni espoir, que des enfants souffrent.

L. d.